

Mobilités et transports

Rentrée des transports 2024/2025



Sommaire

→ Communiqué de presse	p. 2
→ Bus	p. 5
→ Trambus	p. 8
→ Métro	p. 9
→ Vélo	p. 11
→ Covoiturage	p. 14
→ Autopartage	p. 14
→ Les titres de transports	p. 15
→ Les services STAR de la rentrée	p. 16
→ Les chiffres clés	p. 19

Les interlocuteurs

Matthieu Theurier

Vice-président de Rennes Métropole délégué à la Mobilité et aux transports

Ronan Kerloc'h

Directeur de Keolis Rennes

Mobilités et transports

→ Rentrée 2024/2025 du réseau STAR et HANDISTAR

Cette année, le réseau STAR a fait preuve de résilience. Suite à l'arrêt de la ligne **b** du métro et la reconfiguration du réseau de bus le 12 février, 366 000 voyages ont été enregistrés chaque jour. La fréquentation des lignes métropolitaines est également en hausse (+6 % en moyenne par mois).

Après cinq mois d'arrêt, la ligne **b** du métro a été remise en service le jeudi 20 juin. Seize rames ont permis d'assurer le passage d'un métro toutes les 2'50" en heures de pointe notamment lors des manifestations de juin (Fête de la musique et la Grande Braderie de Rennes). Depuis sa remise en service, la ligne b du métro n'a pas enregistré d'incident notable et a comptabilisé 45 000 voyages par jour, soit 93 % du niveau enregistré à la même période l'année dernière.

Conformément aux préconisations du STRMTG et de Siemens Mobility, le plan de maintenance a été adapté, afin de contrôler la performance de l'évolution apportée sur l'axe pivot. La fréquence de contrôle de chaque rame a été renforcée ce qui génère une forte activité de maintenance à l'atelier. Ainsi, l'ensemble de ces mesures vise à assurer la disponibilité de 18 à 21 rames en ligne aux heures de pointe, correspondant à une fréquence moyenne de 2'30" entre deux trains.

Avec la mise en service de nouveaux bus électriques, la création d'un nouveau service de covoiturage ou encore le déploiement du REV, Rennes Métropole entend poursuivre ses efforts en faveur du développement du réseau de transport en commun et des mobilités douces conformément aux objectifs fixés dans son Plan de déplacement urbain (PDU).

→ Nouveautés 2024/2025

Renforcement de l'offre de mobilité pour répondre aux besoins des métropolitains

À partir du 2 septembre, l'offre de mobilité va évoluer pour répondre aux besoins des voyageurs. Un effort particulier a été porté vers les communes métropolitaines. Désormais toutes les communes de plus de 4 000 habitants bénéficient d'une offre étendue tous les soirs.

- Un départ supplémentaire de Rennes à 21h45 est proposé 7 jours sur 7 pour les habitants de Bourbarré, Chavagne, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Laillé, L'Hermitage, Montgermont, Orgères, Pont-Péan, Romillé, Saint-Erblon, Saint-Gilles.
- L'offre de certaines lignes est renforcée pour répondre à la fréquentation : lignes C4, C5, C6, C7, 74, 76, 77, 154Ex, 161Ex ;
- L'inversion des terminus Nord des lignes C1 et C2 afin d'assurer une meilleure cohérence de l'offre avec la fréquentation de chaque branche des lignes. La ligne C1 devient Saint-Grégoire – Chantepie et la ligne C2 Cesson Viasilva – Rennes Haut Sancé ;

- Ligne 34 : la création en expérimentation pour un an d'une desserte le samedi alors que la ligne ne circulait qu'en semaine jusque-là ;
- Ligne 37 : ajout d'un aller/retour le midi desservant la ZI de la Haie des Cognets à Saint-Jacques-de-la-Lande
- Ligne 39 : la prolongation de l'expérimentation de cette ligne jusqu'en 2025 desservant 3 arrêts sur la commune de Saint-Grégoire ;
- Ligne 61 : expérimentation de la desserte d'un nouvel arrêt en heures de pointe dans la ZA du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche ;
- Ligne 64 : Modification d'itinéraire pour desservir également la station Atalante ;
- Ligne 67 : renforcement de la desserte du quartier Champelé à Cesson-Sévigné ;
- La ligne 74 : augmentation de l'offre et desserte de l'arrêt Collège Saint-Paul à Saint-Erblon.
- Création d'arrêts scolaires à Bruz afin de s'adapter aux modifications de carte scolaire et de répondre autant que possible aux besoins exprimés par les parents d'élèves.

Intermodalité

L'année 2024-2025 marque également un tournant sur l'étoile ferroviaire rennais. Le dispositif 2TMV (2 Trains sur la Même Voie), piloté par la Région Bretagne et financé à hauteur de 2M€ par Rennes Métropole, entend multiplier les trains du quotidien notamment dans les gares de la métropole rennais. Pour rappel, 2TMV est une solution technique permettant l'accroissement de la capacité en gare par la possibilité de recevoir des trains sur voie occupée de manière illimitée au cours de la journée. En septembre 2024, ce sont donc 24 TER de plus qui rouleront chaque jour au bénéfice des habitants de la métropole mais aussi des extra-métropolitains qui se déplacent quotidiennement à Rennes. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté de Rennes Métropole de renforcer l'intermodalité à l'échelle du bassin de vie rennais.

Déploiement de la Zone à faible émissions au 1^{er} janvier 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, comme l'exige la réglementation nationale, Rennes Métropole va mettre en place une Zone à faible émissions mobilité (ZFE) afin d'améliorer durablement la qualité de l'air sur le territoire. Entre novembre 2023 et mars 2024, plusieurs temps ont permis aux habitants et aux professionnels du bassin de vie rennais de s'informer et de contribuer au projet de ZFE.

Dans les prochaines semaines, les habitants de la métropole rennais seront invités à donner leur avis sur le scénario envisagé, son calendrier de mise en œuvre ainsi que les dérogations et mesures d'accompagnement.

Ville à 30

Les communes de la métropole continuent de s'engager en faveur des mobilités douces et pour un meilleur partage de l'espace public. Cette année, cinq villes ont limité la vitesse de circulation à 30 km/h : Montgermont et Saint-Sulpice-la-Forêt au premier semestre, Le Rheu, Saint-Gilles et Mordelles en septembre 2024.

D'ici la fin de l'année, 22 communes de la métropole seront des Villes à 30.

Création de lieux refuges

Afin de permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité sur le réseau, l'agence Sainte Anne et l'espace KorriGo de la Gare ont intégré le réseau de lieux refuges (safe places) de l'application UMay.

L'application UMay permet de se déplacer en toute sécurité en :

- Partageant son trajet avec ses proches
- Signalant ou repérant les dangers sur son trajet
- Proposant des *safe places* où se réfugier en cas de problèmes

Les agents commerciaux STAR ont été formés aux 3 étapes fondamentales pour accueillir une victime de harcèlement ou d'insécurité : recueillir, rassurer et renseigner. Ce nouveau partenariat avec UMay vient renforcer le plan de lutte contre le harcèlement et le sentiment d'insécurité dans les transports en commun mis en place en 2018.

Pour rappel, depuis août 2022, la descente entre deux arrêts est proposée sur l'ensemble du réseau aux personnes voyageant seules tous les jours de la semaine, à partir de 22h. Il suffit de le demander au conducteur.

Bus

→ Déploiement des bus électriques e-citaro

L'électrification des lignes 12 et C6 a débuté en juillet 2023. D'ici la fin d'année 2025, 6 lignes supplémentaires seront dotées de bus électriques :

- Lignes C4 et 10 : octobre 2024
- Lignes C2 (Cesson-Viasilva <> Haut Sancé) et 32 : janvier 2025
- Lignes C3 et 34 : septembre 2025

Ces mises en service progressives permettent au personnel de conduite de se familiariser avec ces véhicules. Sur le terrain, les premiers retours des agents et des voyageurs sont positifs, les bus étant plus confortables et plus silencieux.

Le renouvellement de la flotte

Dès 2018, à travers [son Plan climat air énergie territorial \(PCAET\)](#), Rennes Métropole a acté l'arrêt d'achat de bus diesel, et affirmé vouloir mettre en œuvre la transition de son parc de bus vers l'électrique pour l'intra-rocade d'ici 2030 (au fur et à mesure des renouvellements de bus).

La première étape de déploiement des bus électriques (2023-2025) prévoyait la mise en service de 92 bus électriques Mercedes E-Citaro et de leurs infrastructures de recharge de bus électriques (IRBE) aux terminus (recharge rapide d'opportunité) et sur l'emprise du futur dépôt de bus de Baud Chardonnet (recharge lente).

Afin de poursuivre la conversion énergétique des deux dépôts de bus de Rennes Métropole et de l'ensemble de sa flotte de véhicules, une deuxième tranche du programme d'électrification accompagnera le projet Trambus entre 2027 et 2031, avec la mise en service de Trambus électriques et l'électrification progressive des lignes urbaines de bus.

À l'horizon 2030, conformément aux objectifs du [Plan de déplacements urbains \(PDU\)](#), la quasi-totalité de la flotte de bus sera à énergie propre, en électrique pour l'intra-rocade et au gaz naturel pour les lignes métropolitaines.





Mât de recharge au terminus Aéroport ligne C6

→ Dépôt de bus de Baud-Chardonnet : état des lieux du projet

En décembre 2019, Rennes Métropole a décidé la rénovation, l'agrandissement et le déplacement de l'actuel dépôt de bus situé sur le secteur de Baud-Chardonnet à Rennes.

Dans le cadre de ce projet, une concertation publique a eu lieu du 11 juillet au 25 août 2023. Les marchés publics de travaux ont été passés au cours de l'année 2023 et les travaux de démolition de la halle SNCF ont eu lieu à la fin de l'année 2023. Les travaux de terrassement ont commencé au printemps 2024.

À propos du futur dépôt de bus de Baud-Chardonnet

La création de ce nouveau dépôt intervient dans le cadre de la transition énergétique du réseau STAR, Il permettra d'accueillir 180 bus au total (103 bus articulés et 77 bus standards) à sa mise en service en 2026.

Dans ce cadre, le projet de dépôt de bus permettra :

- le maintien, en cœur de ville, des fonctions techniques indispensables d'un dépôt de bus dont l'efficacité tient à son emplacement central ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation du réseau des bus STAR du fait de la proximité immédiate avec l'axe est-ouest (axe structurant du réseau de bus qui relie Cesson à l'ouest de Rennes en passant par le centre-ville) ;
- la libération de l'emprise foncière de l'actuel dépôt en vue de poursuivre le développement de la ZAC Baud-Chardonnet.

À la mise en service, l'emprise foncière du dépôt sera de 5,8 ha (sans compter l'emprise du bâtiment administratif actuel qui est conservé).

Le programme fonctionnel du futur dépôt prévoit :

- le parking de bus et véhicules de service avec installation de recharge lente ;
- l'atelier de maintenance ;
- la station-service (carburant pour le chauffage de l'habitacle des bus électriques) ;

- l'aire de lavage ;
- les aménagements afin de permettre la cohabitation des bus, des piétons et des véhicules autorisés.

L'atelier de maintenance, principal bâtiment de ce futur dépôt de bus, s'étendra sur une surface au sol de 6 400 m². Le bâtiment atteindra le niveau E3C1 du label d'État "Energie Positive et Réduction Carbone (E+C-)", décerné aux bâtiments avec un niveau de performance énergétique et environnemental qui va au-delà des exigences réglementaires. Il fera la part belle au bois pour sa construction. Il sera également raccordé au réseau de chaleur de Baud-Chardonnet alimenté au bois-énergie.

Il est à noter qu'il est également prévu la mise en place de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier de maintenance, ainsi que la possibilité d'installer ultérieurement 3 500 m² de panneaux photovoltaïques sur l'aire de remisage des bus.

Les études d'avant-projet ont d'ores et déjà intégré toutes les mesures conservatoires permettant une extension ultérieure du dépôt vers l'est, en fonction de ses besoins de capacité ultime et de la programmation urbaine autour de celui-ci.

Coût et calendrier prévisionnels

- 2024-2026 : travaux du nouveau dépôt de bus ;
- Été 2026 : réception du nouveau dépôt de bus.

L'enveloppe financière de l'opération est de 33,3 M€ HT (valeur décembre 2019) et se décompose en 24,8 M€ de travaux et 8,5 M€ d'études (maitrise d'œuvre, études environnementales), de déconstruction de l'actuel dépôt, et d'aléas.



Façade ouest de l'atelier de maintenance – projet BLP & Associés

Transport scolaire

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 et afin de garantir la sécurité des élèves transportés, Rennes Métropole remplace progressivement ses bus scolaires par des cars. Depuis 2021, 62 cars ont été déployés dont 21 en 2024. L'objectif en 2026 est d'atteindre 100% de cars sur les services principalement consacrés au transport des collégiens et lycéens (lignes numérotées Ts et LC).

Trambus

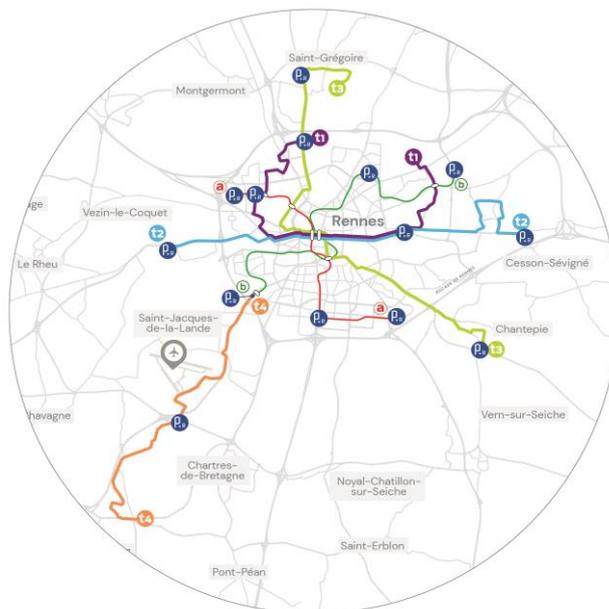
Les lignes Trambus seront réalisées par des bus articulés électriques. La différence avec une ligne Chronostar est qu'elles seront plus rapides, plus régulières et plus fiables notamment car elles circuleront en majorité sur les voies sécurisées et réservées, avec une priorité aux carrefours. Ces lignes offriront un haut niveau de service : accès toutes portes et distributeurs de titres à quai, passages fréquents, grande amplitude des horaires, mise à disposition de parcs-relais pour les usagers à l'extrémité des lignes...

Les principes du Trambus :

- 4 lignes représentant 55 km ;
- Une centaine de stations et 6 parkings relais ;
- 80 km d'aménagements cyclables accompagnant les lignes Trambus ;
- Un Trambus toutes les 6 minutes en moyenne en heure de pointe selon les lignes ;
- Un matériel roulant 100 % électrique, avec zéro émission de gaz à effet de serre (GES).

Elles desserviront environ 200 000 habitants et 135 000 emplois à horizon 2035 avec une prévision de fréquentation d'environ 90 000 voyages/jour.

Dans le cadre du projet des lignes T1 (La Plesse / Rue de Fougères) et T2 (Les 3 Marches / La Rigourdière), une concertation a eu lieu du 3 juin au 12 juillet 2024. Les enseignements de la concertation seront dévoilés à l'automne. La concertation relative aux 2 autres lignes (T3 et T4) sera mise en œuvre au printemps 2025. Les travaux seront réalisés entre 2025 et 2030 avec des mises en service échelonnées entre 2027 et 2030.



Métro

→ Ligne a : remplacement des escaliers mécaniques intérieurs

Rennes Métropole a engagé en 2023 un plan de remplacement des escaliers mécaniques intérieurs qui arrivent en fin de vie.

Outre garantir le bon fonctionnement et la haute disponibilité de ce service très sollicité par les voyageurs compte tenu de la profondeur de nombreuses stations, ce remplacement permet d'améliorer le confort et la sécurité des voyageurs, en bénéficiant des dernières normes de sécurité en vigueur.

Leur remplacement complet est notamment lié à leur usure globale qui ne permet plus de garantir un bon niveau de disponibilité, avec un risque élevé de panne non réparable.

En pratique

Les 19 escaliers mécaniques intérieurs de 7 stations de la ligne a vont être progressivement et successivement remplacés. Depuis le début du chantier le remplacement des escaliers des stations J.F. Kennedy, République, Clémenceau et Gares est terminé.

Les stations restantes sont :

- Charles de Gaulle : de fin août à mi-décembre 2024 ;
- Henri Fréville : de janvier à mars 2025 ;
- Sainte-Anne : de mars à juillet 2025.

La programmation de ces interventions est pensée pour affecter le moins possible les usagers du métro. Très ponctuellement, des travaux induiront une fermeture de la station en début de soirée compte tenu d'opérations de manutention délicates, incompatibles avec la présence du public. Elles entraînent une indisponibilité des escaliers mécaniques de 6 à 13 semaines selon les cas. L'entreprise qui intervient sera très vigilante à limiter au maximum les nuisances pour les usagers.

Confiés à l'entreprise KONE, ces travaux représentent un coût de 5,3 M€ HT.

Le réseau STAR communique en station (communication sur les palissades de chantier, les portes palières sur les quais du métro et affichage sur les écrans), sur STAR l'appli, le site internet star.fr et les réseaux sociaux pour toutes les phases de ces travaux.

Par ailleurs, les 11 escaliers mécaniques extérieurs installés en 2014 feront l'objet de leur première rénovation dès septembre. Ces travaux, réalisés par SCHINDLER, pour un montant total de 1,8 M€ HT, induiront un arrêt de chacun des escaliers mécaniques d'une durée d'environ un mois.

Augmentation de la capacité de la ligne a

En janvier 2019, le Conseil de Rennes Métropole a approuvé le projet d'augmentation de la capacité de la ligne a du métro. Elle sera permise par la création d'un aiguillage de changement de voie après la station J.F. Kennedy, par la création d'un second quai et par l'allongement des voies destinées au stockage des rames dans l'arrière-gare du terminus J.F. Kennedy.

L'intervalle de passage minimum entre deux rames passera de 81 secondes à 66 secondes soit un gain de + 24% de capacité, et nécessite la mise en ligne aux heures de pointe de 33 rames, au lieu de 26 rames aujourd'hui. Un marché avec la société Siemens a été passé fin 2021 pour l'acquisition de 7 rames de VAL NG3, ce qui permettra de porter le parc total ultime de la ligne a à 37 rames.

Les études de cadrage du génie civil et du système de transport réalisées en 2020 ont permis d'étayer les bases techniques du projet et, au regard de l'exceptionnelle complexité des modes constructifs et des interfaces de l'opération, de réévaluer le coût d'objectif des travaux de génie civil et d'équipements non liés au système. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération a été réévaluée par Rennes Métropole en novembre 2023 à hauteur de 139,7 M€ HT valeur novembre 2018.

L'enquête publique devant aboutir à l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique) a eu lieu du 10 juin au 10 juillet 2024.

Parallèlement, les consultations des marchés de travaux du génie civil et d'équipements non liés au système d'une part, et le marché négocié de travaux du système de transport avec Siemens d'autre part, sont en cours et doivent aboutir d'ici fin 2024.

Les travaux démarreront courant 2025 et se poursuivront jusqu'à la mise en service prévue en septembre 2028. L'année 2025 sera donc marquée par la phase de mise en place des installations de chantier (1^{er} semestre) et d'engagement des travaux de génie civil sans impact sur le fonctionnement de la ligne a à ce stade.

Vélo

→ Réseau express vélo (REV) : les prochaines étapes

Projet structurant en matière de mobilités douces sur le territoire, le Réseau express vélo (REV) prévoit de relier Rennes et 15 communes de la première couronne de la métropole. Il prévoit 104 km de liaisons cyclables permettant d'assurer la continuité, la lisibilité et la sécurité des aménagements pour encourager la pratique du vélo, alternative à la voiture.

Au printemps 2024, deux nouvelles liaisons ont été inaugurées :

- Rennes <> Pacé (6,5 km) ;
- Rennes <> Cesson-Sévigné via l'Ecopôle Sud Est (4,5 km).

Cinq liaisons sont actuellement en travaux et seront mises en service en 2025.

- **Rennes <> Acigné (6km)** : livraison prévue au printemps 2025

Cette nouvelle liaison desservira le quartier ViaSilva par l'avenue de Belle Fontaine et le Boulevard Saint-Roch pour rejoindre Acigné par la porte de Tizé et la RD 29.

- **Rennes <> Chantepie (6 km)** : livraison prévue fin 2025

Depuis l'intersection entre le boulevard Villebois-Mareuil avec la rue de Châteaugiron le REV traversera le quartier de La Pommeraiie à Rennes, pour rejoindre Chantepie par la rue de Châteaugiron, la rue du Verger, la rue Robert Schuman et la rue des Quatre Vents.

- **Rennes <> Saint-Jacques-de-la-Lande <> Bruz (8km)** : livraison prévue fin 2025

Depuis la rue de Nantes, la liaison passera par la station de métro Gaité à La Courrouze pour rejoindre les quartiers Morinains et Saint-Jacques aéroport. Plus au sud, elle desservira le Parc des Expositions puis la Zone d'Activités et le campus de Ker Lann à Bruz.

- **Rennes <> Betton (4km)** : livraison prévue fin 2025

Au départ de l'avenue Général S.Patton, l'itinéraire reliera le quartier Saint-Laurent à la ville de Betton par le rond-point de Maison Blanche et l'Avenue de la Libération.

À noter qu'une partie de la liaison Rennes <> Thorigné-Fouillard doit encore fait l'objet d'aménagements en 2025.

→ Les aménagements cyclables : la sécurisation des carrefours se poursuit

Parmi les améliorations apportées au réseau cyclable, la sécurisation des carrefours à feux et des carrefours giratoires constitue une priorité des aménagements réalisés depuis le début du mandat.

Durant l'été, le carrefour Brest-Verdun-Vaneau (Rennes) a été réaménagé pour permettre aux cycles et aux piétons de pouvoir l'emprunter dans de meilleures conditions. Les îlots centraux ont été élargis pour réduire la longueur des traversées piétonnes et le marquage des traversées cyclables a été renforcé. Le giratoire de la Porte de Tizé (Thorigné-Fouillard) a bénéficié d'un aménagement destiné à améliorer la performance des lignes de transport collectif et renforcer les liaisons cyclables entre Rennes, Acigné et Thorigné-Fouillard.

Suivant les principes d'aménagement à la hollandaise, le carrefour à feux situé à l'intersection des boulevards de Vitré et Charles-Péguy avec la rue Danton et l'avenue Charles-Foulon (Rennes) va faire l'objet d'un réaménagement, à partir de septembre 2024 pour une livraison prévue en mai 2025.

D'autres travaux de sécurisation suivront dans les prochains mois : le carrefour Patton-Rochester-Armorique et le carrefour Georges Nitsch à l'intersection des boulevards de Guines et Colombier avec les boulevards de la Tour d'Auvergne et Georges Pompidou en 2025.

→ Vélos à assistance électrique : reconditionnement de batteries par une entreprise régionale

Afin de prolonger de manière significative le cycle de vie des vélos STAR à assistance électrique, et de préserver les ressources, Rennes Métropole et Keolis Rennes ont confié le reconditionnement de 125 batteries usagées à 40 Watts, une jeune entreprise basée à la Gacilly.

Neuve, le prix d'une nouvelle batterie lithium est quasiment égal à la valeur du vélo, sur le plan écologique son coût de fabrication est également bien supérieur à celui d'un reconditionnement. Côté performances, elles sont identiques voire supérieures aux neuves grâce à un travail d'assemblage des composants sur-mesure.

→ Du nouveau pour les abris vélos sécurisés

Par ailleurs Rennes Métropole, par son délégataire Citédia Métropole, met à jour les conditions générales d'utilisation des C-Park Vélos et box vélos situés dans près d'une trentaine de communes de la métropole.

La localisation de ces équipements sur la carte de la métropole à vélo consultable sur le site internet de Rennes Métropole.

Les Parcs de stationnement sécurisés vélo ou simples abris ont pour objet de favoriser l'usage régulier du vélo en intermodalité avec les transports en commun STAR et les TER Régionaux. Afin de limiter les phénomènes de saturation des équipements par des vélos

ventouses, voire abandonnés, la durée de stationnement continue est désormais limitée à 15 jours consécutifs.

Au-delà de cette durée, Citédia Métropole se réserve le droit de procéder à leur enlèvement. Les propriétaires pourront récupérer leur vélo dans un local situé dans le Parking du Colombier, sur présentation d'une carte KorriGo valide et d'une pièce d'identité.

Covoiturage

→ Un nouveau service de covoiturage

Rennes Métropole va lancer au 1er janvier 2025 un service de covoiturage adapté à son territoire en s'appuyant sur le savoir-faire d'un opérateur national pour la mise en relation des conducteurs et passagers. Ce service qui se veut complémentaire au réseau STAR et à la ligne Star't 1 Le Rheu – Cesson Sévigné est un outil supplémentaire pour simplifier les déplacements tout en agissant sur la qualité de l'air.

Ce point fera l'objet d'une communication spécifique au dernier trimestre 2024.

Autopartage

Avec plus de 5 000 usagers, le service d'autopartage public Citiz poursuit son développement. Après l'intégration de dix nouveaux véhicules en 2023, deux nouvelles stations comprenant chacune deux voitures viennent d'être mises en service à Chantepie (Mairie) et Cesson-Sévigné (rue des Roses).

Désormais, le service inclut également trois véhicules mis à disposition par des particuliers désireux de les partager avec d'autres usagers, en contrepartie d'une place de stationnement à proximité du domicile et de l'entretien par Citédia Métropole, exploitant du service. Tous les résidents de Rennes Métropole propriétaire d'un véhicule Crit'air 1 ou 2 avec moins de 50 000 km au compteur peuvent s'inscrire au dispositif pour prêter leur véhicule.

Avec les stations situées aux deux terminus de la ligne **b** de métro, Citiz compte dorénavant 47 stations, dont quatre stations en dehors de la commune de Rennes (Saint-Jacques-Gaîté, Cesson-Sévigné-ViaSilva, Cesson-Sévigné-Sports et nature, Chantepie-Mairie).

Les titres de transports

→ Les tarifs réduits

Les tarifs réduits sous conditions de ressources ne sont aujourd'hui proposés que sous la forme d'abonnements mensuels. Le plan d'actions 2024 a acté l'élargissement des tarifs réduits à la formule "10 voyages" afin de répondre aux besoins des voyageurs occasionnels. Depuis le 1er juillet 2024, ce nouveau titre, accessible à tous les bénéficiaires de la tarification réduite, offre une réduction de 50 % soit 7,65 € pour 10 voyages à tous les bénéficiaires.

Cette formule est disponible uniquement sur la carte KorriGo Services.

→ Des titres multimodaux

Car BreizhGo + STAR en formule "10 voyages"

Le titre car BreizhGo + STAR permet de voyager sur le réseau STAR et dans les cars BreizhGo avec un titre de transport unique à un prix avantageux. Il existe désormais en formule "10 voyages", en complément des abonnements annuel et mensuel existants. Ce nouveau titre a vocation à faciliter les déplacements intermodaux des voyageurs occasionnels utilisant ces deux réseaux.

Abonnement UNIPASS

Les titres UNIPASS permettent de voyager sur les réseaux STAR et TER BreizhGo sur le périmètre du territoire de Rennes Métropole. Depuis le 1^{er} juillet, ce titre est désormais disponible en version annuelle ce qui représente un avantage tarifaire d'un mois et demi (paiement comptant ou par prélèvement automatique mensuel). Cette formule vient compléter les titres 10 voyages, hebdomadaires et mensuels déjà disponibles.

Les services STAR de la rentrée

→ STAR à la rencontre des habitants

La rentrée est un temps fort pour la vie du réseau : c'est le moment où les habitants modifient leurs habitudes de déplacements et ont encore plus besoin, d'information et d'accompagnement. Dans cette période de rentrée, les agents commerciaux du réseau STAR accueillent près de 30 000 personnes en agences et 2 500 dans les communes de la métropole.

→ Déploiement des lieux d'information et de vente à Rennes

L'Espace KorriGo Services à la station Gares

Situé dans la Gare SNCF de Rennes (salle d'échanges – niveau -1 et 0), l'Espace KorriGo est ouvert du lundi au samedi, de 7 h à 20 h et le dimanche de 13 h à 20 h.

Tous les services sont proposés :

- création, rechargement ou toute autre question sur la carte KorriGo ;
- vente de titres de transport ou abonnements STAR ;
- information sur le réseau STAR : bus, métro, vélo et covoiturage ;
- vente de titres BreizhGo (TER et Cars).

Horaires d'ouverture exceptionnels pour les agences STAR en cette période de rentrée

- Sainte-Anne : du 22 août au 14 septembre, du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h
- Henri-Fréville : du 28 août au 7 septembre, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h, le samedi de 8 h 30 à 18 h 30
- Villejean-Université : du 22 août au 14 septembre, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h, le samedi de 8 h 30 à 18 h 30
- Beaulieu-Université : du 28 août au 7 septembre, du lundi au vendredi de 10 h à 19 h.

Le bus Info STAR

Le bus Info STAR est en tournée dans la métropole. Il offre de nombreux services pour créer ou charger sa carte KorriGo service, acheter un abonnement bus, métro, vélo ou demander des renseignements.

8 rencontres ont déjà eu lieu à Bruz, Betton, Chartres-de-Bretagne, Thorigné-Fouillard, Acigné, Pacé, Bourgarré et Saint-Grégoire. Les prochaines dates sont les suivantes :

Commune	Date	Lieu
Vern-sur-Seiche	Mercredi 28 août de 13h à 18h30	Place des Droits de l'Homme
Le Rheu	Mercredi 28 août de 13h à 18h30	Place de la Mairie
Cesson-Sévigné	Jeudi 29 août de 13h à 18h30	Place de l'Église
Mordelles	Jeudi 29 août de 13h à 18h30	Place Saint-Pierre
Chantepie	Vendredi 30 août de 13h à 18h30	Place de la Mairie
Romillé	Vendredi 30 août de 13h à 18h30	Place de l'Église
Montgermont	Samedi 31 août de 9h à 14h	Place de la Mairie
Vezin-le-Coquet	Samedi 31 août de 9h à 14h	Parking Centre-Commercial

Sans oublier :

- Les 130 commerces agréés STAR partout dans la métropole qui vendent des titres et chargent les cartes KorriGo Services ;
- Les distributeurs automatiques dans toutes les stations de métro ;
- La e-boutique qui permet de charger ou recharger sa carte KorriGo Services de tous les titres de transport, via star.fr ou STAR l'appli ;
- L'application : titres au voyage, abonnements 1 ou 12 mois, PASS, formules, etc., en paiement et rechargement immédiat.

À noter : Toute adhésion au vélo en libre-service peut se faire sur star.fr/le-velo, en plus de la Maison du vélo.

→ À la rentrée, les agents STAR mobilisés pour informer les voyageurs

Keolis Rennes mobilise du personnel sur le terrain, en stations et en pôle d'échanges pour accompagner les voyageurs sur la première quinzaine de septembre. Certains agents sont dédiés spécifiquement à la vente, pour éviter les files d'attente.

La présence terrain est organisée principalement du 2 au 9 septembre, aux heures de pointe du matin et du soir, de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h, sur les grands pôles d'échanges :

- Gares
- République
- Sainte-Anne
- Henri-Fréville

- Villejean-Université
- La Poterie
- Cesson-Viasilva
- Les Gayeulles
- Saint-Jacques – Gaîté.

À noter que la navette Centre-Ville sera de retour à la Toussaint, une fois les travaux de voirie terminés sur son itinéraire. 100 % électrique et entièrement gratuite, elle permet des déplacements de proximité au cœur du centre historique de Rennes.

STAR et HANDISTAR en chiffres

→ Le réseau STAR en chiffres

Plus de 1 550 agents "STAR" dont :

- 1 158 salariés Keolis Rennes (dont 603 conductrices et conducteurs) ;
- 343 agents dans les entreprises affrétées ;
- 50 agents de médiation.

Parc de véhicules :

- 55 rames de métro ;
- Plus de 500 véhicules (bus + autocars + taxis) dont la moitié sont la propriété de Rennes Métropole ;

Couloirs de bus : 42 km

Points d'arrêts : 2 110

150 lignes pour desservir la métropole de Rennes :

- 2 lignes de métro ;
- 70 lignes de bus régulières ;
- 78 lignes de cars scolaires.

450 000 voyages par jour en moyenne entre septembre et novembre 2023

- 103,3 millions de voyages en 2023 dont 57 % en métro ;
- 25,4 millions de km parcourus en 2023 (bus + métro).

→ Le service HANDISTAR en chiffres

- 55 salariés dont 40 conducteurs-accompagnateurs ;
- 1 715 clients ;
- Les 43 communes de Rennes Métropole sont desservies ;
- 95 805 voyages réalisés en 2023.

STARmeguide

STARmeguide est un service d'accompagnement voyageur de STAR qui permet aux personnes éligibles d'effectuer un déplacement sur le réseau dans toute la métropole d'arrêt à arrêt en étant guidé par un accompagnateur STAR.

Depuis novembre 2023, l'accompagnement peut se faire de porte-à-porte dans la limite de 500 mètres autour d'un arrêt de bus ou d'une station de métro.

Les accompagnateurs aident à : monter et/ou descendre ; à s'installer dans le bus ou le métro ; à emprunter les équipements (ascenseurs, escaliers mécaniques) ; à acheter et/ou valider son titre de transport ; s'orienter, repérer son parcours, prendre ses correspondances, descendre au bon endroit.

Les personnes qui peuvent bénéficier de ce service doivent être en situation de handicap et avoir besoin d'être accompagnées pour pouvoir utiliser le bus ou le métro. Ces difficultés peuvent être liées à tout type de trouble (mental, cognitif, psychique), d'orientation ou de mémorisation (trouble de la vue, connaître son itinéraire, repérer la direction de son bus, son arrêt de descente, effectuer sa correspondance...) ou de communication (troubles du langage ou de l'audition, demander un renseignement, acheter un ticket auprès du conducteur...

- 63 nouvelles personnes inscrits depuis janvier 2024 ;
 - 218 trajets réalisés au premier semestre 2024.
-